



APPELS DE CANDIDATURES PREALABLE A L'ATTRIBUTION DE BIENS

www.safer-bretagne.fr

<p>Commune principale : MESNIL-ROC'H « Bel Air »</p> <p>Surface totale : 9 ha 36 a 99 ca</p>	<p>Parcelles de terre agricole en vente avec bâtiments d'habitation et d'exploitation ensemble : ZA- 123[68](*) ZB- 14(*)- 20</p> <p>Propriété rurale en vente composée de :</p> <ul style="list-style-type: none">- un ancien corps de ferme à rénover avec carports et grange- bâtiments agricoles- 7 ha de terre agricole en nature de pré et environ 1ha 70 de forêt (chênes, châtaigniers, hêtres) <p>Classification urbanisme : A / N</p>	<p>Suivi par : Morgane DAYOT 02 23 42 28 37 mdayot@safer-bretagne.fr</p>
<p>Commune principale : MAURON « La Ville Cognac »</p> <p>Surface totale : 34 ha 98 a 70 ca</p> <p>A VENDRE ET A LOUER</p> <p>Avec stabulation et ancien poulailler</p>	<p>A VENDRE : 34 ha 56 a 70 ca</p> <p>Commune de GAEL(35) : 10 ha 71 a 99 ca Section F 6, 7, 8, 9, 365, 366, 367, 368, 437, 439, 446, 447, 449, 456, 457, 458, 459 ; Section ZA 58, 59 ; Section ZB 8</p> <p>Commune de MAURON(56) : 22 ha 50 a 60 ca Section ZR 7, 10, 17, 21, 23, 24, 34, 35, 38, 52, 54, 55, 65, 132, 134, 137, 139, 161, 163, 164</p> <p>Commune de SAINT-LERY(56) : 1 ha 34 a 11 ca Section ZB 254, 256, 258</p> <p>A LOUER : 42 a 00 ca</p> <p>Commune de MAURON(56) : 42 a 00 ca Section ZR 26</p> <p>Classification PLU : Aa</p>	<p>Suivi par : Adrien LE FUR 02 97 46 57 74 alefur@safer-bretagne.fr</p>

Les personnes intéressées sont priées de faire acte de candidature, par écrit, dans le délai de 15 jours prenant effet à compter de la date de parution du présent appel de candidature à la SAFER BRETAGNE Ille et Vilaine - Maison de l'Agriculture - Technopole Atalante-Champeaux 35042 RENNES CEDEX - FAX 02 23 48 28 31- E-mail : service35@safer-bretagne.fr où des compléments d'information peuvent leur être fournis. Passés les délais de publicité légale, les demandes ne seront plus prises en considération. Cet avis ne saurait, en aucun cas, être considéré comme un engagement d'attribution de la SAFER à l'égard des candidats